

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VOLLORE-MONTAGNE

Séance du 09 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOLLORE MONTAGNE, régulièrement convoqué le **03 mars 2022**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François DELAIRE, Maire.

Nombre des membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre des membres présents : 9

Qui ont pris part à la délibération : 11

PRESENTS : M. ARCHIMBAUD Noël Bernard, Mme BONNEFOY Catherine, M. CABAUSSEL Denis, M. DUBIEN Yves, M. DUBOST Fabien, M DELAIRE Jean-François, M. GOUTTEGATAS Henri Yves, Mme ROUX Laetitia, M. VILLENEUVE Georges

ABSENTS EXCUSES : Mme DEJEAN Doris donne procuration à M. DUBIEN Yves,
M. NÉMOZ René donne procuration à M. GOUTTEGATAS Henri Yves,

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUBIEN Yves

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 18 heures 00 minutes, le quorum étant atteint. Le compte rendu rectifié de la séance du 23 février 2022 ayant été envoyé par mail le **02 mars 2022** pour lecture à l'ensemble du conseil municipal, le compte-rendu de la séance est adopté à la majorité (1 refus de signature).

1/ Délibérations :

1

→ N°2022 – 09 : Travaux de numérotation et de nomination des voies communales Adressage – Demande de FIC 2022

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'adressage de la commune et informe le Conseil Municipal qu'avec l'aide financière du Conseil Départemental au titre du dispositif du Fonds d'Intervention Communal (FIC), la commune peut demander une subvention à hauteur de 25% X coefficient départemental de solidarité à 1.10% du montant H.T des travaux.

Monsieur le Maire indique que les travaux du comité consultatif « adressage » ont débuté et que le travail est important à plusieurs niveaux, il y a donc lieu de prévoir le travail d'adressage sur les deux années à venir.

Un devis a été établi par LA POSTE.

Le devis de LA POSTE se compose en deux points ;

- 1/ Prestation « Etude et prestation adressage – ADN »
- 2/ Prestation « Signalétique et matériel d'adressage »

Le détail des travaux chiffrés est le suivant :

- **1/ Prestation « Etude et prestation adressage » :**

Audit et conseil prestation adressage :

× Rapport méthodologique : **630€ H.T** soit 756.00€ T.T.C

× Audit et conseil : **1 440€ H.T** soit 1 728.00€ T.T.C

× Réalisation du plan d'adressage : **1 920€ H.T** soit 2 304.00€ T.T.C

× Fin de prestation : **210€ H.T** soit 252.00€ T.T.C

Prestation adressage - étude : montant total : **4 200€ H.T** soit **5 040€ euros T.T.C.**

- **2/ Prestation « Signalétique et matériel d'adressage » :**
- × Numéros de maison en email (pour 241 numéros) : **2 540.14€ H.T** soit 3 048.17€ T.T.C
- × Panneau de rue et poteau de rue en aluminium (pour 92 panneaux) : **7 075.72€ H.T** soit 8 490.86€ T.T.C

Prestation adressage - matériel : montant total : **9 615.86€ H.T** soit **11 539.03€ euros T.T.C.**

Soit un total pour les travaux d'adressage avec LA POSTE de **13 815.86 euros** soit **16 579.03 euros T.T.C.**

Une subvention de **3 799.36 euros** peut être déposée auprès du Conseil Départemental au titre du FIC 2022 avant le 15 mars 2022.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Cout total des travaux : 13 815.86 euros soit 16 579.03 euros T.T.C.

Part Commune de Vollore Montagne : 12 779.67 euros

Subvention FIC 2022 : 3 799.36 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (à 11 voix POUR, à 0 voix CONTRE, à 0 abstention) **DECIDE :**

- D'approuver la nouvelle la programmation du FIC 2022 en sa totalité pour les trois opérations suivantes ; travaux de réhabilitation sur murs et toiture d'une partie du bâtiment communal mairie - école, enfouissement des réseaux télécoms au poste cimetière et travaux adressage de la commune présentés par Monsieur le Maire, comme indiqué dans le tableau de programmation annexé au compte rendu,
- De charger le Maire de demander une subvention au titre du FIC 2022 auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme **pour un montant de 3 799.36 euros,**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier,
- D'inscrire les budgets nécessaires sur le budget primitif 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

Tableau de programmation du FIC 2022

VOLLORE MONTAGNE

- Population sans double compte 313 MMS
- Taux d'intervention hors CCIS 25 %
- Coefficient Départemental de Solidarité (CDS) 1.10
- Dépense subventionnable maximum 2022 400000 €
- dont dépense subventionnable vite 65900 €

TABLEAU DE PROGRAMMATION 2022

Intitulé de l'opération (par ordre de priorité)	N° de l'opération	Consolidé (primitif)		Autres financements	
		Montant	CCIS	Valeur	Montant
1 Travaux de rénovation des murs de toiture et de pose des poteaux de la commune - Mairie - école	24/10/14,00	25% x 1,10 =	6629,00	Fond pape	20877,00
2 Enfouissement réseaux télécoms aux abords du Poste cimetière	5 400,00	95% x 1,10 =	1485,00	Fond pape	4 935,00
3 Adressage	13815,86	87% x 1,10 =	3799,36	Fond pape	12 340,00
TOTAL FIC 2022			11539,36		11539,36

La programmation 2022 doit être accompagnée du dossier complet de demande de financement

2/ Informations :

- Coupe « Au Pas de Mousset » :

Le Maire fait le point sur la réunion avec l'ONF et le Parc Livradois Forez à propos de la revitalisation de la tourbière du Pas de Mousset. Les propriétaires privés et l'ONF ont donné leur accord concernant le programme sur les coupes de bois, présenté en amont au conseil municipal par les partenaires de ce projet environnemental exemplaire. La coupe de l'ONF sera mise en délibération lors d'un prochain conseil municipal. Une information plus détaillée sur ce programme de mise en valeur de la tourbière sera présente dans le prochain bulletin municipal.

- Brûlage des déchets :

Suite à un mail reçu en mairie informant la municipalité du non-respect sur la commune de l'interdiction de faire brûler à l'air libre les déchets verts, le Maire fait le point sur cette obligation.

Il rappelle que le brûlage des déchets végétaux est réglementé par le préfet au niveau départemental, dans le cadre du règlement sanitaire départemental. Comme le rappelle la circulaire NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le brûlage individuel des déchets verts est strictement réglementé.

Il est interdit aux particuliers qui doivent déposer ces déchets verts en déchèterie ou les broyer (un broyeur est disponible à TDM, voir les modalités sur le site internet). Il existe cependant une réglementation encadrant l'écobuage soumis à autorisation en mairie et une réglementation spécifique pour les agriculteurs. Une communication plus détaillée sera faite prochainement sur le site internet de la mairie et dans le prochain bulletin municipal.

- Train :

Le Maire fait le point sur le programme de l'association Letrain634269 qui propose une manifestation intitulée « La Grande Marche du train » qui se tiendra les 26 et 27 mars 2022. Cette association a pour but le retour de la liaison ferroviaire entre Clermont-Ferrand et Saint-Etienne.

Durant le week-end, plusieurs manifestations sont prévues entre les gares de Thiers et de Boën.
Voir programme ci-dessous

LE PROGRAMME SAMEDI 26 MARS

Gare de Clermont-Ferrand

- Rassemblement à 11h00 devant la gare
- Départ des marcheurs en train à 12h20

Gare de Saint-Étienne

- Rassemblement à 11h00 devant la gare
- Départ des marcheurs en bus ou voiture à 12h20

Gare de Thiers

- Rassemblement et pique-nique à partir de 13h00
- Arrivée des marcheurs à 13h07
- Départ de la Grande Marche à 14h00
- Avec la participation de *Thiers Nouveau Monde*, la chorale *Point d'Orgue*

Gare de La Monnerie-St Rémy

- Rassemblement à partir de 15h30
- Arrivée de la Grande Marche à 16h00
- Départ de la Grande Marche à 16h20
- Avec la participation de *Laï-Cité Monnerinoise*

Gare de Celles-sur-Durolle

- Rassemblement à partir de 17h00
- Arrivée de la Grande Marche à 17h30
- Avec la participation de la *Maison du Pont*

Gare de Saint-Étienne

- Rassemblement à partir de 14h45
- Arrivée de la Grande Marche à 15h15
- Départ de la Grande Marche à 14h00
- Avec la participation des *Fardelets du Forez*

Sall-Sous-Couzan (passage à niveau 73)

- Rassemblement à partir de 14h45
- Arrivée de la Grande Marche à 15h15
- Départ de la Grande Marche à 15h30
- Avec la participation des *Fardelets du Forez*

Gare de L'hôpital Sous Rochefort

- Rassemblement à partir de 15h45
- Arrivée de la Grande Marche à 16h15
- Départ de la Grande Marche à 16h30
- Avec la participation du *Patois de Saint Romain d'Urfée*

Gare de Saint-Thurin

- Rassemblement à partir de 18h00
- Arrivée de la Grande Marche à 18h30
- Avec la participation de *L'Étincelle Gourmande*

LETRAIN634269.ORG
LE TRAIN POUR 3 METROPOLIS

LE PROGRAMME DIMANCHE 27 MARS

Gare de Celles-sur-Durolle

- Départ de la Grande Marche à 09h00
- Avec la participation de la *Maison du Pont*

Gare de Saint-Thurin

- Départ de la Grande Marche à 09h00
- Avec la participation de *L'Étincelle Gourmande*

Gare de Chabreloche

- Rassemblement à partir de 09h45
- Arrivée de la Grande Marche à 10h15
- Départ de la Grande Marche à 10h30
- Avec la participation du *Comité des fêtes de Chabreloche*

Gare de Saint-Julien La Vêtre

- Rassemblement à partir de 10h15
- Arrivée de la Grande Marche à 10h40
- Départ de la Grande Marche à 11h00
- Avec la participation de *Rendez-Vous en Pays Nébriais*

Gare de Noirétable

- 12h30: Pique-Nique partagé
- 13h30: Arrivée de la Grande Marche du train
- 14h30: Chaîne humaine
- 15h00: Prise de paroles des associations, syndicats, élus
- 18h00: Fin de La Grande Marche du Train

Nombreuses animations

Avec la participation des **Monts Qui Pétillent**

LETRAIN634269.ORG
LE TRAIN POUR 3 METROPOLIS

La séance est levée à 18h45

Le Maire
Jean-François DE LAIRE



Les conseillers :

M. ARCHIMBAUD Noël,

Mme BONNEFOY Catherine,

M. CABAUSSEL Denis,

Mme DEJEAN Doris,

M. DUBIEN Yves ;

4

M. DUBOST Fabien,

M. GOUTTEGATAS Yves,

M. NÉMOZ René,

Mme ROUX Laetitia,

M. VILLENEUVE Georges